

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2021 – Réponse au postulat de François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 20 mai 2021 à 19h30 dans la salle 2 de la Maison de Commune suivant la composition mentionnée :

Costa François, président (PLR)
Christine Hausherr-de Maddalena (PLR)
Daoud Latif (PS)
Jimmy Suro (PS)
Jean-Pierre Belotti (UDC)
Geneviève Pasche (Les Verts)
Margareta Brüssow (PDC+I)
François Vodoz (hors parti)

La Municipalité est représentée par Monsieur le Syndic Alain Grangier ainsi que le chef de service Monsieur Christophe Authier.

Présentation du projet

Après les salutations d'usages, la municipalité présente son projet. M. le syndic précise que le marché à La Tour-de-Peilz offrira une alternative à celui de Vevey parce que le parking y sera plus aisé qu'à Vevey. La présence de Coop et Migros qui ont fait un chiffre d'affaires supérieur les samedis de marché pendant la fête des Vignerons est un atout pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées qui trouveront tout au même endroit.

Quant à la gestion du marché, elle sera effectuée par une association à but non-lucratif avec un comité bénévole, où monsieur François Vodoz ne sera pas le président.

Débats et votations

La commission se dit unanime en faveur d'un marché à la Tour-de-Peilz. Elle estime qu'un marché à La Tour-de-Peilz est la suite logique, après le succès du marché durant la fête des vigneron, de la taille importante de notre ville ainsi que de ses atouts, à savoir un parking pour venir au marché, une proximité avec la gare et l'arrêt de bus. Elle remercie François Vodoz et Alain Grangier pour le travail effectué.

La question de la concurrence avec le marché à Vevey a également été abordée durant la séance. La commission estime que la création d'un marché à la Tour-de-Peilz ne pose aucun problème. Elle souhaite cependant qu'il n'y ait aucun démarchage actif chez les artisans du marché de Vevey. En revanche tout marchand qui souhaite vouloir venir à la Tour-de-Peilz de Vevey est libre de le faire et la Tour-de-Peilz l'accueillera comme tout autre marchand.

Souhaits

La commission a divers souhaits quant à la composition du marché. Bien que cela ne soit pas de son ressort mais de celui de l'association qui gèrera le marché, elle émet les vœux suivants :

Provenance des aliments

La provenance des aliments est idéalement contrôlée et il doit s'agir avant tout d'aliments de la région. Des tomates d'Espagne ne sont par exemple pas les bienvenues sur le marché alors que le même produit peut être trouvé en Suisse.

Produits exotiques

Les produits étrangers sont un complément idéal aux produits locaux. Un marché avec des stands tels que « Moyen-Orient », « Italie » ou bien encore « produits d'Afrique » est un marché plus riche qu'un marché avec uniquement des produits du coin. Ainsi elle souhaite avoir cette diversité au sein du marché.

Animation

Une animation régulière est une occasion de rendre le marché plus attractif pour les visiteurs et est une vraie occasion pour les sociétés locales d'obtenir de la visibilité supplémentaire. Ainsi une animation régulière encourage l'échange entre les sociétés locales et la population. Il s'agit donc d'une vraie valeur ajoutée pour le marché.

Bilan

L'association en charge de gérer le marché fait un bilan à la fin de la première année de son activité. Par conséquent l'association peut analyser ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné.

Charte

Une charte est mise en place afin de définir la politique et les directions que le marché de la Tour-de-Peilz souhaite prendre. Il pourrait par exemple y avoir une recommandation d'éviter les sacs en plastiques et favoriser les sacs réutilisables afin de limiter les déchets.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 15/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de Monsieur François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! ».

La Tour-de-Peilz, le 7 juin 2021

Au nom de la commission

François Costa, Président-rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2021

le 5 mai 2021

Réponse au postulat de M. François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

10.03-2104-PAD-rc-Preavis_15-Postulat-Vodoz-Marches.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de répondre au postulat de M. François Vodoz (hors parti) intitulé « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! » en présentant à votre Conseil les modalités présidant à l'implantation d'un tel marché à La Tour-de-Peilz.

2. Préambule

Le 9 décembre 2020, le Conseil communal a décidé de prendre en considération le postulat de M. François Vodoz « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Cette intervention faisait écho à un autre postulat, déposé en mars 2016 par M. Anthony Abbott (PLR), allant dans le même sens. Dans sa réponse (préavis N° 15/2017), la Municipalité rappelait qu'elle n'entendait pas proposer elle-même une telle offre à la population boélande, ce dont avait pris note la commission tout en espérant que des personnes intéressées puissent se manifester.

3. Contexte

Le motionnaire, M. François Vodoz, a été reçu par les services communaux afin d'obtenir toutes informations utiles sur les enjeux du futur marché, les contraintes et les spécificités de la manifestation. Il s'est déclaré prêt à entamer voire poursuivre toutes démarches utiles à ce sujet.

Les éléments principaux énoncés ont été les suivants :

- Dès le mois de septembre 2021, rassembler chaque samedi une trentaine de marchands réunis au sein d'une association des marchands du marché de La Tour (produits frais, fruits et légumes, boucherie, fromagerie, boulangerie, stands bio, artisanat, etc.).
- Mettre à disposition la place des Anciens-Fossés comme emplacement officiel et des surfaces annexes nécessaires au stationnement des véhicules des exposants.
- Étendre l'offre une fois par mois à d'autres thématiques (coffres ouverts, vide-dressing, livres, jeux, etc.).



- Travailler en étroite collaboration avec restaurateurs et les commerces locaux.
- Mettre en place le marché dans les conditions sanitaires requises par l'OFSP.

4. Historique

Le concept correspond au type de marché qui a été mis en place en 2019 afin d'accueillir le marché de Vevey lors de la dernière Fête des vigneronns mais dans une dimension plus restreinte. À ce jour, sur la base d'un sondage effectué par M. Vodoz auprès de 30 marchands, plus de la moitié s'est déclarée disposée à poser son stand sur la place des Anciens-Fossés. D'autres marchands devraient venir compléter la liste.

5. Le projet

Périmètre du marché

Compte tenu du nombre d'abonnés, soit entre 15 et 30 marchands, le secteur destiné à recevoir les stands s'étendra le long de la place des Anciens-Fossés sur une longueur d'environ 130 m, comprise entre l'allée Gertrude Montet Girard et l'accès à la cour du Collège des Mousquetaires. Le plan de situation joint au présent préavis mentionne l'étendue et la distribution des emplacements des commerçants. Le même document indique les places de stationnement mises à disposition des exposants réparties sur deux lieux distincts, soit :

- 7 places le long de la rue des Remparts à l'Ouest de la trémie de sortie du parking souterrain du même nom ;
- 10 places sur le gravier rouge à la place des Terreaux.

Horaires et particularités

Le marché sera opérationnel selon les horaires suivants :

- dès 6h00, installation des marchands ;
- dès 6h30, début des ventes autorisées ;
- 13h30, fin du marché ;
- 14h00, restitution de la place pour nettoyage par le service communal de la voirie.

Sécurité et police du commerce

Le concept général, les accès pour les véhicules d'urgence, ambulances et SDIS ont été transmis à la Police du commerce pour avis préalable, compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur. Les modalités d'organisation, sur la base du dispositif existant pour le marché du jeudi et de l'ex-marché de Vevey à La Tour-de-Peilz, restent à valider formellement auprès de Sécurité Riviera.

Alimentation en électricité

Les installations existantes suffisent à approvisionner entre 15 et 30 stands. En cas de demandes supplémentaires, des armoires électriques supplémentaires pourront facilement être mise en place.

Organisation

La mise sur pied du marché sera confiée à une association désignée par la Municipalité.

6. Les coûts

Hormis l'utilisation accrue de la balayeuse, la manifestation n'engendre pas de coûts supplémentaires.



7. Planning

La Municipalité souhaite intégrer la manifestation à l'agenda annuel, dès le samedi 4 septembre 2021.

8. Personnel communal

Les prestations liées au nettoyage des surfaces des exposants ne nécessitent pas de personnel supplémentaire.

9. Développement durable

9.1. Social

Le marché enrichira l'offre d'animation proposée sur la place du marché au profit de la population et des visiteurs de la Commune.

9.2. Économique

La réalisation de ce projet permettra de générer des synergies avec les commerces et établissements publics locaux.

9.3. Environnement

Ce projet favorise le commerce de proximité.

10. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 15/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

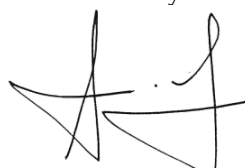

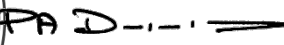
décide :

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de Monsieur François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

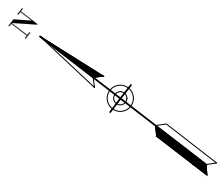
- plan de situation
- postulat de M. François Vodoz

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité : le 19 avril 2021



La Tour-de-Peilz, le 13 avril 2021



- Emplacements des stands (schématiques)
- Limite du marché
- Parkings réservés aux exposants

Postulat intitulé « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Chers collègues,

Il est vrai que j'avais donné un avis négatif à Monsieur le Syndic en tant que Président de la Sicat sur la proposition d'une conseillère communale en 2016 de créer un marché le samedi à La Tour. La raison principale était qu'il n'y avait aucune demande à ce moment-là des commerçants et marchands.

En 2018 j'ai réussi à convaincre les marchands du marché de Vevey de s'installer dans notre belle commune durant la fête des vigneron, car après avoir organisé bon nombre de marchés sur la place des Anciens-Fossés, je savais que la chose était réalisable et que la population allait répondre présente.

Le succès fut immédiat le samedi, un peu moins le mardi malheureusement. Je pense qu'avec le temps le marché en semaine disparaîtra sous cette formule.

Janvier 2019, un groupement de marchands sont venus me voir pour me convaincre de créer un marché le samedi à La Tour.

Pendant la période de Covid, je ne suis pas resté inactif loin de là, j'ai sondé les marchands pour savoir s'il y avait un intérêt pour un marché nocturne à La Tour 16h00 – 20h00

Ou le dimanche matin. Réponse par la négative.

Un marché nocturne fonctionne seulement dans les grandes villes commerciales et de bureaux telles Yverdon ou Genève.

Juillet 2020, j'ai convoqué une assemblée des marchands intéressés à participer à un marché le samedi à La Tour.

J'ai proposé de faire une association des marchands du marché le samedi à La Tour avec des statuts qui ont été approuvés.

À ce jour, nous sommes déjà une trentaine de marchands au sein de l'association des marchands du marché de La Tour.

Hors de question pour moi de dépouiller Vevey de ses marchands, car j'ai ratissé large pour avoir des marchands de divers horizons.

Après 9 ans de marchés, je peux vous dire que je connais bien les rouages et le fonctionnement d'un marché et je souhaite revenir à un vrai marché de qualité riche et varié en offrant des produits frais - Fruits et légumes, boucherie, fromagerie, boulangerie, des stands bio, etc. et de l'artisanat.

Les artisans ont particulièrement souffert en cette année Covid.

Faire un marché convivial chaleureux qui devienne le centre de rencontres à La Tour qui manque cruellement chez nous.

Faire vivre nos commerces, nos restaurateurs.

Je souhaite également utiliser au maximum la Place des Anciens-Fossés en proposant une fois par mois des thématiques en réservant un espace pour les coffres ouverts, vide dressing, livres, jeux.

Ce qui permettra de faire participer la population et, de ce fait, faire connaître le marché.

En proposant également de temps à autre un espace pour les vigneron ou un samedi à la ferme.

Nous avons également la chance d'avoir une cour des Marronniers dédiée aux jeunes sportifs, ce qui regrouperait un samedi « famille » .

Je suis convaincu que l'association des marchands aura à cœur de porter ce magnifique projet, qui a reçu le soutien de l'ensemble des commerces de La Tour et d'une grande partie de la population. Que ce marché devienne complémentaire à Vevey, car il touchera un large bassin de la Riviera. Un samedi dynamique pour toutes les générations à La Tour. Je demande à la Municipalité de se positionner sur cette motion en changeant le jour hebdomadaire du marché pour qu'il devienne le samedi . Je demande également à la Municipalité de se positionner rapidement afin que les futurs marchands puissent s'organiser pour le printemps 2021. Je vous remercie de votre écoute.

La Tour-de-Peilz, le 11 novembre 2020

François Vodoz